



CONSEIL COMMUNAL
1268 BEGNINS

PROCES-VERBAL N° 10 – 2021-2026

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 5 DECEMBRE 2023

Monsieur Alexis Durand, Président, ouvre la séance à 20h05, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Gérald Chollet, boursier.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2023.
4. Communications du Bureau.
5. Communications des délégués des Associations.
6. **Préavis N°9/2023** – Budget 2024.
7. Réponse au postulat de la CoFin du 05.12.2022 titré « pour une réelle action socio-culturelle à l'intention de nos jeunes.
8. Nomination d'un membre à la commission de gestion.
9. Nomination d'un membre à la commission ad hoc PECC.
10. Nomination d'un délégué et d'un suppléant à la Région de Nyon
11. Nomination d'un(e) scrutateur(trice) suppléant au Bureau.
12. Communications Municipales.
13. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 31 présents et 7 excusés.

Précision : actuellement le Conseil communal ne compte plus que 37 membres assermentés (au lieu de 40).

Point 2 **Adoption de l'ordre du jour**

Après suppression des point N°4 (assermentations) et N°7 (préavis N°8/2023). Le point N°7 devient « réponse au postulat de la CoFin du 05.12.2022 titré « pour une réelle action socio-culturelle à l'intention de nos

jeunes ». Ajout du point N°10 (nomination Région de Nyon) et du point N°11 qui devient « Nomination d'un(e) scrutateur(trice) suppléant au Bureau » l'ordre du jour est accepté par 30 oui et une abstention.

Point 3 Pièce 087 Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2023.

Le procès-verbal du 10 octobre 2023 est accepté à la majorité par 30 oui et une abstention tel que présenté.

Point 4 Communications du Bureau

Assermentations : Monsieur Stef Jan Van Langendonck étant excusé et Monsieur Thierry Baur démissionnaire, le point « assermentations » est reporté à la prochaine séance du Conseil Communal.

Préavis N°8/2023 : la Municipalité a rencontré le responsable politique de la mobilité de Région Nyon, ainsi que son secrétaire général. Ceux-ci ont répondu à différentes interrogations. Au vu des nouveaux éléments apportés, la Municipalité a décidé de retirer le préavis de l'ordre du jour et de le reporter, le cas échéant, à celui de mars 2024.

Le Président a reçu la démission de Madame Alexandra Budde le 17 octobre 2023 pour donner suite à son départ de la Commune de Begnins.

Le Président a reçu la démission de Monsieur Thierry Baur le 20 novembre 2023 pour donner suite à son élection en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Le Président a reçu la démission de Monsieur Christopher Thévenot le 27 novembre 2023 pour donner suite à son départ de la Commune de Begnins.

Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu les :

- **26 mars 2024**
- **25 juin 2024**
- **8 octobre 2024**
- **10 décembre 2024**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **3 mars 2024 : Scrutin fédéral + élections conseil communal**
- **24 mars 2024 : élections conseil communal 2^{ème} tour (si nécessaire)**
- **9 juin 2024 : Scrutin fédéral**
- **22 septembre 2024 : Scrutin fédéral**
- **24 novembre 2024 : Scrutin fédéral**

Point 5 Communications des délégués des Associations.

Région de Nyon

Monsieur Gaëtan Fragnière a oublié de se rendre à la dernière séance et prie les membres de l'excuser pour cette omission. Il annonce sa démission du poste de délégué pour des raisons professionnelles.

AISE

Madame Karin Pasche annonce que le CI a eu lieu le 30 octobre 2023 en présence de Monsieur Guillaume Strobino nouveau Directeur de l'EPS Begnins-l'Esplanade. Le budget 2024 a été accepté. Le TSP a démissionné de son poste après deux mois de travail mais un dispositif d'urgence a été mis en place par l'espace prévention en attendant de trouver un nouvel employé (la facturation a été suspendue).

Point 6 Préavis N°9/2023 – Budget 2024.

Pièce 088 Lecture du préavis municipal N°9/2023 par Monsieur Robin Chytil
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°9/2023 tel que présenté.

Pièce 089 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Evelyne Pintado
Au vu des éléments présentés et des nombreuses réponses apportées, la commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°09/2023.

Questions/remarques :

Monsieur Olivier A. Maillard demande des détails sur le point N°430.6150 « Aménagement de la Grand'Rue ». A quoi correspond le montant d'un million de francs attribué à ce compte ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que c'est en lien avec le changement des conduites et donc avec le chauffage à distance. L'ensemble de la population sera informé dans une communication ultérieure. Le chauffage à distance dans la Grand'Rue va occasionner des travaux qui impacteront aussi les finances communales car il y a des conduites en fin de vie à changer dans le même temps.

Monsieur Robin Chytil précise que la Commune de Begnins doit attendre la validation du PaCOM pour le démarrage du projet « centre du village ». Le chauffage à distance doit être installé dans les meilleurs délais.

La dénomination du compte sera changée en « réfection de la Grand'Rue » car il ne s'agit effectivement pas de travaux de surface.

Concernant le même compte, Madame Karin Pasche demande si une estimation des coûts a été effectuée ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que les comptes du BeCad ne sont pas transmis aux conseillers communaux. Cependant, il confirme que les frais

mentionnés seront assumés par le BeCad au travers des taxes de raccordement et principalement par un emprunt bancaire.

Monsieur Pierre-André Straub demande des détails sur le poste 820.7610 « panneaux photovoltaïques ». Est-ce qu'il n'y a pas déjà de telles installations sur tous les bâtiments communaux ?

Monsieur Robin Chytil répond que dans le cadre du PECC la Municipalité procédera à une grande étude sur tous les bâtiments communaux. Il y a certainement 4 ou 5 bâtiments propices à la pose de panneaux photovoltaïques. Actuellement, tous les bâtiments appartenant à la Commune de Begnins ne sont pas équipés de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Jonas Siegrist demande si la Municipalité prévoit, dans le cadre du PECC, la création d'une subvention communale pour les propriétaires souhaitant installer des panneaux photovoltaïques ?

Monsieur Robin Chytil explique que la subvention actuelle se monte à environ 10-15% de la part de « Pronovo » pour la Confédération. D'autres subventions sont aussi proposées par le Canton. La Commune de Begnins ne propose pas de subvention car il faudrait instaurer une taxe complémentaire pour tous les habitants de Begnins. Cette subvention serait offerte aux propriétaires et les locataires ne bénéficieraient pour leur part jamais de cette subvention. Aujourd'hui et après discussion avec d'autres communes, la Municipalité de Begnins ne souhaite pas ajouter une taxe vu l'augmentation du prix de l'électricité et des autres charges pour tous.

Monsieur Jonas Siegrist comprend la démarche mais il estime que la proposition d'une subvention reste dans les prérogatives du PECC. La Municipalité de Begnins doit pousser ses habitants au développement durable.

Monsieur Nicolas Fossati demande si la mise à l'enquête pour les panneaux photovoltaïques est payante ?

Monsieur Robin Chytil explique que de tels travaux ne sont pas soumis à une mise à l'enquête. Un émoulement est prélevé lors des demandes pour la pose des pompes à chaleur.

Monsieur Nicolas Fossati estime que les mesures d'assainissement devraient être offertes aux habitants.

Monsieur Olivier A. Maillard propose de créer un fonds communal permettant de financer les projets d'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Robin Chytil répond que pour offrir une subvention sur les panneaux photovoltaïques, il est obligatoire de passer par une taxation.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°9/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'accepter le budget 2024 tel que présenté.

Point 7 Pièce 092 Réponse au postulat de la CoFin du 05.12.2022 titré « pour une réelle action socio-culturelle à l'intention de nos jeunes.

Madame Anne Stiefel donne lecture de la réponse de la Municipalité au postulat de la CoFin du 5 décembre 2022 titré « pour une réelle action socio-culturelle à l'intention de nos jeunes.

Ce document a été envoyé à tous les membres par courriel.

Conclusions :

La Municipalité ne souhaite pas porter à son budget un montant de CHF 35'000.00 pour l'engagement d'un travailleur social de proximité, dont l'activité pourrait être une malheureuse collision avec le travail de celui engagé par l'AISE. La Municipalité se tient à disposition de nos jeunes pour tout projet qui pourrait nous être présenté et que nous pourrions soutenir.

Point 8 Nomination d'un membre pour la Commission de gestion.

Monsieur Alain Pasche étant démissionnaire, Monsieur Gianfranco Francescato se propose, il est élu à l'unanimité.

Point 9 Nomination d'un membre à la commission ad hoc PECC.

Madame Alexandra Budde étant démissionnaire, Monsieur Olivier A. Maillard se propose, il est élu à l'unanimité.

Point 10 Nomination d'un délégué et d'un suppléant à la Région de Nyon

Monsieur Gaëtan Fragnière étant démissionnaire, Monsieur Cesare Palmieri se propose, il est élu à l'unanimité en tant que délégué à la Région de Nyon.

Monsieur Christopher Thévenot étant démissionnaire, Madame Nicole Stoll se propose, elle est élue à l'unanimité en tant que suppléante déléguée à la Région de Nyon.

Point 11 Nomination d'un(e) scrutateur(trice) suppléant au Bureau.

Monsieur Christopher Thévenot étant démissionnaire, Monsieur Nilton Pereira se propose, il est élu à l'unanimité en tant que scrutateur suppléant.

Point 12 Communications Municipales

Monsieur Eric Haldemann annonce que les travaux du Chemin de la Colette sont terminés. Le marquage des places de stationnement aura lieu

prochainement. Le budget a été respecté et la Municipalité remercie les habitants pour leur patience et collaboration.

Monsieur Robin Chytil annonce que « Proxipel » entreprise primée par Région de Nyon, a vu son prototype d'usine à pellets mobile partir en fumée ce jeudi 9 novembre 2023. Les causes du sinistre sont inconnues pour l'instant et il n'y a pas eu de pollution.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que le PECC sera accepté prochainement par le Canton. La commission va être réunie. En outre, les travaux de la nouvelle école ne peuvent pas débiter à cause du mauvais temps.

Madame Anne Stiefel explique qu'un parking de 25 places a été mis en place pour la durée des travaux de la nouvelle école. Le montant de CHF 300.00 par an sera facturé et l'utilisation de ce parking sera possible uniquement durant les périodes scolaires. Pour mémoire, un tarif favorable de CHF 500.00 par an a été proposé aux enseignants pour accéder au parking sous-terrain.

Point 13

Propositions individuelles

Monsieur Nicolas Fossati rappelle que le parking sous-terrain était prévu pour les enseignants et ne devait initialement pas être payant. Il pense que le parking provisoire ne devrait pas être payant vu la situation géographique de Begnins.

Madame Anne Stiefel a pris les renseignements auprès de la DGEO qui a confirmé qu'il est recommandé et pas obligatoire de mettre à disposition des places de parking pour les enseignants. D'autres enseignants du Canton paient leurs places de parking bien plus que ce qui est proposé par la Commune de Begnins. Monsieur Strobino a donné son accord pour ce projet. Pour mémoire, les enseignants ne sont pas des collaborateurs de la Commune de Begnins mais du Canton.

Monsieur Nicolas Fossati constate que ce parking en gravier ne coûte rien à la Commune de Begnins qui cherche tous les moyens pour gagner de l'argent.

Madame Anne Stiefel précise que si les enseignants ont des problèmes de revenus une demande d'aide peut être obtenue auprès de la Municipalité sur présentation des pièces nécessaires.

Monsieur Cesare Palmieri demande des détails sur l'état du PaCom.

Monsieur Antoine Nicolas explique que la Municipalité avait pris un peu de retard et qu'à présent, le Canton a pris à son tour du retard. La population sera informée quand ce projet sera terminé.

Monsieur Bernhard Kümmerli remarque que le marquage de la route sur le tronçon Vich-Begnins n'est pas terminé, ce qui est très dangereux. La Municipalité contactera le voyer pour l'informer de la situation.

Monsieur Nicolas Fossati remercie la Municipalité pour l'installation du panneau « sens interdit » au chemin de la Colette.

Monsieur Olivier A. Maillard demande aux conseillers d'ouvrir l'œil sur les nids de frelons asiatiques qui sont de plus en plus nombreux dans la région et doivent impérativement être détruits.

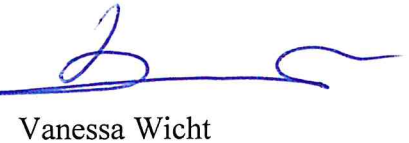
La séance est levée à 21h30.

Le Président :



Alexis Durand

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

